Jeudi 12 novembre 2026

Object : Club de ski 2027

En collaboration avec le Camp Fortune, les élèves sont invités à participer au club de ski les mercredis ski de l'école. Les mercredis ski sont l'occasion de sortir prendre l'air en groupe après l'école et de profiter de la saison hivernale en Outaouais.

Le club de ski débutera en janvier 2027. Quatre (4) sorties en ski de soirées sont prévues. En s'inscrivant aux mercredis ski, les élèves s'engagent à être présents pour toutes les soirées.

Coûts de l'activité

Inscription (billet de remontée mécanique et transport) : 165,45$
Location de matériel : 83,71$

Dates et heures de l'activité

Dates : 13 et 27 janvier, 10 et 24 février
Heures : de 16h00 à 21h30

Inscriptions et paiements

Places limitées : Les **40 premiers élèves** inscrits et ayant payé seront priorisés.

L'inscription se fait selon le principe du premier inscrit, premier choisi.
Le club de ski sera annulé s'il y moins de 30 inscriptions.

L'**inscription et le paiement** se font en ligne à l'adresse suivante : **Club de ski 2027**

La plateforme d'inscription s'ouvrira **le lundi 16 novembre.**

Avant cette date, un message de *« page introuvable »* s'affichera.

Veuillez noter qu'un local sera ouvert aux élèves le matin, entre 8h00 et 8h20 pour qu'ils puissent y déposer leurs vêtements chauds et équipements de sport.

Après la journée d'école, un espace sera dédié aux élèves pour qu'ils puissent faire leurs devoirs entre 15h10 et 15h40.

Le départ de l'école en autobus scolaire se fera à 16h00 et les élèves seront de retour à 21h30. Quatre membres du personnel de l'école accompagneront pour les jeunes aux mercredis ski.

Conditions de participation

La participation au Club de ski est un **privilège et non un droit.** L'école se réserve le droit de retirer un participant si les conditions suivantes ne sont pas respectées :

- Respect du **code de vie** de l'école;
- **Assiduité minimale de 95 % (absences et retards)** sauf pour raisons majeures :
  - maladie, accident, décès, tribunal, participation comme athlète ou artiste à un événement sportif ou culturel d'envergure;
- Aucun **incident de violence ou d'intimidation pendant l'année scolaire.**

Important : **Aucun remboursement** ne sera accordé en cas de retrait pour non-respect de ces règles.

Règlements pendant les sorties

- Le **code de vie de l'école** s'applique tout au long de la sortie de ski;
- **Interdiction formelle de vapoter (nicotine, cannabis ou autre) en tout temps et en tout lieu.**
- **Interdiction stricte** de consommer ou transporter des substances illicites (cannabis, alcool, etc.).

Toute infraction entraînera des mesures disciplinaires selon la gravité du geste posé.

Pour toute question
Veuillez contacter :

Mme Isabelle Raymond : isabelle.raymond@csspo.gouv.qc.ca

M. Michel Pothier : michel.pothier@csspo.gouv.qc.ca

M. Gabrielle Belzile-Quévy : gabrielle.belzile-quevy@csspo.gouv.qc.ca

Merci de votre collaboration,

Isabelle Raymond
Technicienne en loisir

Michel Pothier
Enseignant et responsable du Club de ski

Gabrielle Belzile-Quévy
Directrice adjointe